

# Cheminement d'un projet acéricole



## Fiche descriptive du potentiel acéricole

### Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
  - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
  - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
  - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
  - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

### Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

### Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1<sup>re</sup> avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou [pgaudet@matawinie.org](mailto:pgaudet@matawinie.org).

Nom de projet : SAR\_X  
Municipalité : Saint-Alphonse-Rodriguez  
Voie publique la plus près : rue des Cervidés

Numéro de lot(s) : 6 182 150  
Vocation MRC<sup>1</sup> : acéricole  
Lot enclavé<sup>2</sup> : oui

### Description générale

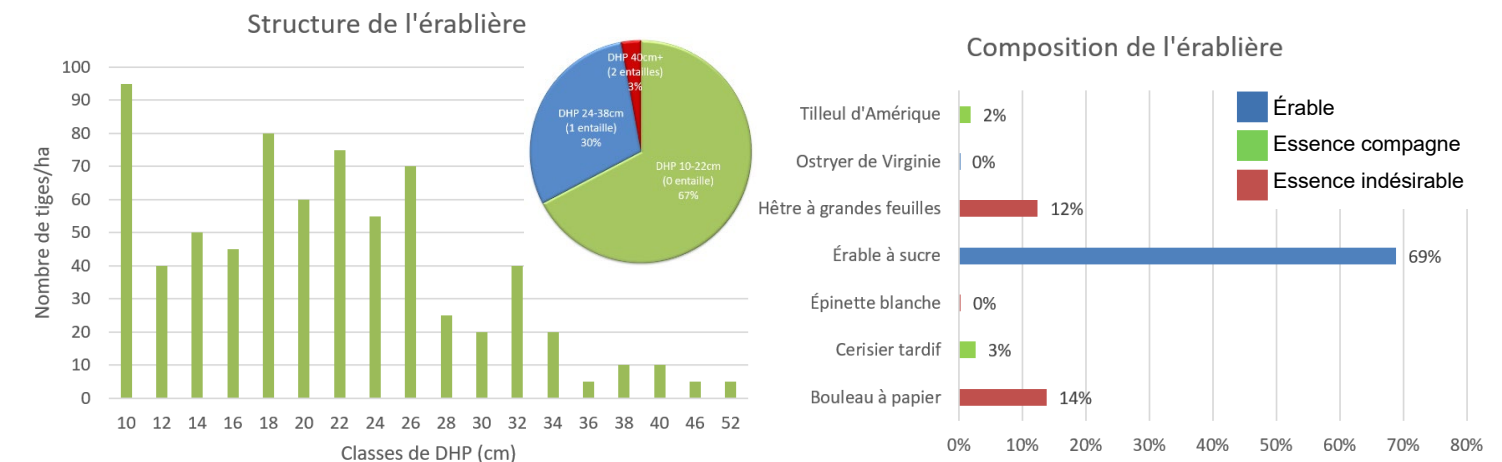
La superficie échantillonnée<sup>3</sup> s'étend sur des altitudes variant de 370 m à 470 m. Le lot couvre le sommet d'une montagne. Les principaux versants vont du nord-est au sud-est. Il y a quelques pentes fortes, escarpements et contre-pentes. Aucun ruisseau permanent n'a été répertorié dans la superficie échantillonnée. Un milieu humide se trouve en bas de pente, entre la superficie échantillonnée et la rue des Cervidés. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures conformément à la réglementation applicable. Aucun sentier ou chemin n'a été observé dans la superficie. L'accès le plus facile au sommet serait par une rue privée tout juste au nord du lot.

D'après les données récoltées, la superficie acéricole retenue<sup>3</sup> serait formée d'une seule section exploitable. Le point le plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouve à environ 150 m de la rue des Cervidés. L'érable y est surtout présent sur les pentes, alors que les plateaux présentent une plus grande diversité d'essences. Il y a peu de hêtres matures sur la superficie. À noter qu'un potentiel d'exploitation de sève de bouleau à papier est présent dans les peuplements SAR\_X\_P2 et SAR\_X\_P3 (environ 1 800 entailles).

La répartition des **classes de diamètre** des tiges d'érable présente un déséquilibre. Les tiges de relève (10-22 cm) représentent plus du tiers des érables (67 %), les petites et moyennes tiges ne dominent pas en nombre (33 %) et il n'y a aucune grosse tige (60 cm+). La **structure** est irrégulière<sup>4</sup> multiétagée. La **composition forestière**, à 69% % d'érables, seulement 5 % d'essences compagnes et 26 % d'essences indésirables gagnerait à être amélioré. Le hêtre à grande feuille représente 12 % de la surface terrière. La **régénération** en érable<sup>5</sup> n'est pas de même qualité dans tous les peuplements. Certains peuplements présentent un problème important.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE <sup>3</sup>	
Superficie (hectare)	9,10
Surface terrière moyenne par hectare (m <sup>2</sup> )	28,63
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m <sup>2</sup> )	19,70
Pourcentage de la ST en érable (%)	69%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	710
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	520
Moyenne d'entailles par hectare	185
Capacité d'entailage immédiate théorique	1 683
Potentiel acéricole	MOYEN

### Composition et structure de la superficie retenue



<sup>1</sup> Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

<sup>2</sup> Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

<sup>3</sup> La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Pour ce projet, il s'agit des peuplements ENT\_1\_P1, ENT\_1\_P4 et d'une partie de ENT\_1\_P5. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

<sup>4</sup> Déf. : Structure d'un peuplement qui est constitué de plus d'un étage de houppiers correspondant à des arbres de classes d'âge et de dimensions différentes. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://glossaire.forestier.gouv.qc.ca)

<sup>5</sup> L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide *L'État de santé des érablières - démarche diagnostique*, Centre ACER, 2012, 61 p.

## Résultats de la superficie échantillonnée

### Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
SAR_X_P1	1,10	1	006	2
SAR_X_P2	5,04	3	000, 001, 004	5
SAR_X_P3	7,88	4	002, 005, 008, 012	9
SAR_X_P4	8,63	4	007, 009, 010, 011	7
<b>Totaux</b>	<b>22,65</b>	<b>12</b>		<b>23</b>

### Résultats par peuplement

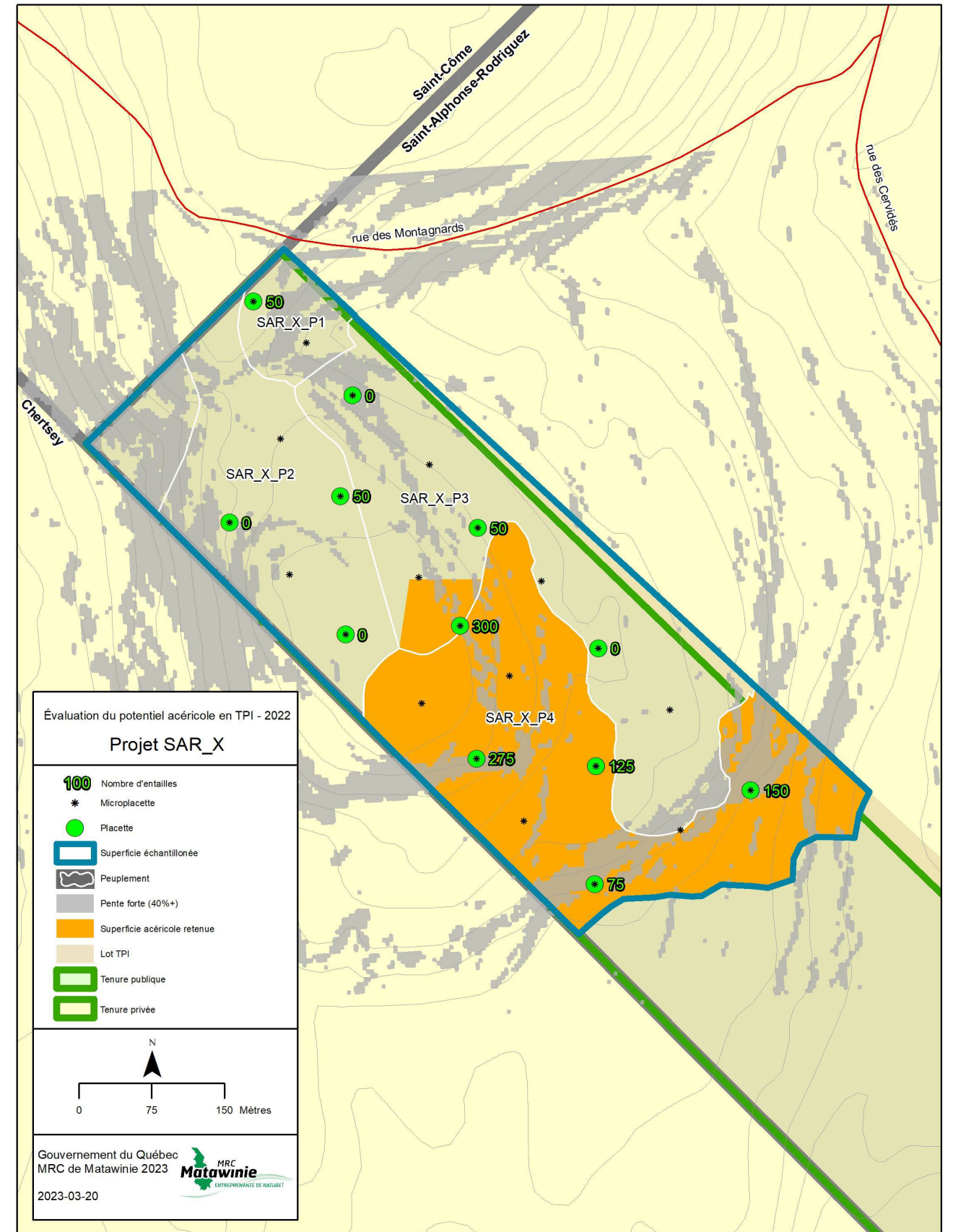
NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
SAR_X_P1	21,25	20,66	97	1	1050	15,4	50	55	FAIBLE
SAR_X_P2	21,99	3,08	14	7	158	14,9	17	84	FAIBLE
SAR_X_P3	29,45	13,06	44	8	438	18,1	88	689	FAIBLE
SAR_X_P4	26,59	17,21	65	11	481	20,0	156	1348	MOYEN

### État de la régénération (gaules<sup>6</sup> seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER <sup>7</sup>	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE <sup>5</sup>
SAR_X_P1	100%	100%	100%	Menace au maintien
SAR_X_P2	80%	40%	40%	Problème important
SAR_X_P3	75%	63%	63%	Pas de problème
SAR_X_P4	25%	88%	0%	Problème important

### Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole<sup>8</sup>

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
SAR_X_P1	1,10	75	82	150	165	525	577
SAR_X_P2	5,04	25	126	25	126	67	361
SAR_X_P3	7,88	144	1134	194	1528	281	2214
SAR_X_P4	8,63	206	1777	244	2105	369	3184
<b>Totaux</b>	<b>22,65</b>	<b>3 119 ENT.</b>		<b>3 924 ENT.</b>		<b>6 336 ENT.</b>	



<sup>6</sup> Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/glossaire-forestier)

<sup>7</sup> L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

<sup>8</sup> Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabièrre.